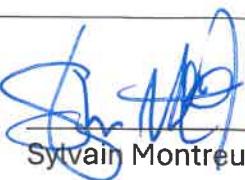


46438629
2025-09-05
14:21:38

BY-LAW NO. P-14-36-13P	ARRÊTÉ NO. P-14-36-13P
A by-law amending the Shédiac Municipal Development Plan (NO P-14-36) The Council of the Town of Shédiac under the authority vested in it by the <i>Community Planning Act</i> , enacts as follows: The Town of Shédiac Municipal Development Plan, being By-Law Number P-14-36, enacted on the 28 th day of April 2014 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 33796005 on May 23, 2014, is hereby amended as follows: 1. The map entitled "Land Use," attached as Schedule "A" of the Municipal Development Plan, is hereby amended as per the map dated MAy 7, 2025 attached as Schedule "A13" of this by-law by changing the designation of the property bearing PID 70718523 to Institutional Services (IS) and further described on the attached Schedule "A13".	Un arrêté modifiant le Plan municipal de Shédiac (NO. P-14-36) En vertu des pouvoirs que lui confère la <i>Loi sur l'urbanisme</i> , le conseil municipal de Shédiac, prend ce qui suit : Le Plan municipal de la Ville de Shédiac, soit l'Arrêté P-14-36, édicté le 28 avril 2014 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le no. 33796005, le 23 mai 2014, est modifié comme suit : 1. La carte intitulée « L'utilisation du sol », retrouvée à l'Annexe « A » du Plan municipal, est modifiée tel que démontré sur la carte datée le 7 mai 2025, rattachée et retrouvée à l'Annexe « A13 » du présent arrêté en modifiant la désignation de la propriété ayant le NID 70718523 à Service collectif (SC) tel que décrit à l'Annexe « A13 » ci-joint.
FIRST READING (by title) this 2 nd day of June 2025. SECOND READING (by title) this 2 nd day of June 2025. THIRD READING (by title and in its Entirety) this 7 th day of July 2025.	PREMIÈRE LECTURE (par son titre) le 2 ^e jour de juin 2025. DEUXIÈME LECTURE (par son titre) le 2 ^e jour de juin 2025. TROISIÈME LECTURE (par son titre et dans son intégralité) le 7 ^e jour de juillet 2025.
<p>APPROVED Pursuant to the Community Planning Act</p> <p>Roger Caissie, Mayor / Maire</p> 	<p>APPROUVE En application de la Loi sur l'urbanisme</p> <p>Sylvain Montreuil, Clerk / Greffier</p> 

For - Minister / pour le/la Ministre
Local Government and Governance Reform
Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale

August 22, 2025
Date



PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

COMTÉ DE WESTMORLAND

RECEIVED/REÇU

AUG 22 2025

MINISTER
LOCAL GOVERNMENT
MINISTRE
GOUVERNEMENTS LOCAUX

AFFIDAVIT

Je soussigné **SYLVAIN MONTREUIL**, de la municipalité de Shédiac, dans le comté de Westmorland et la province du Nouveau-Brunswick, **AFFIRME SOLENNELLEMENT**:

1. **QUE** je suis le greffier municipal de la Ville de Shédiac, une corporation dûment incorporée en vertu des lois de la Province du Nouveau-Brunswick et que **ROGER CAISSIE** en est le maire;
2. **QUE** le sceau corporatif apposé au document ci-joint, soit l'arrêté numéro N° P-14-36-13P, est le sceau corporatif de la Ville de Shédiac et qu'il a été apposé par décision de ladite corporation;
3. **QUE** ledit arrêté numéro N° P-14-36-13P est une copie certifiée de l'originale.
4. **QUE** la signature "**ROGER CAISSIE**" souscrite audit document est la signature de **ROGER CAISSIE** qui est le maire de la Ville de Shédiac, et la signature de "**SYLVAIN MONTREUIL**" souscrite audit document comme greffier municipal est ma propre signature;
5. **QUE** le maire et le greffier municipal sont lesdits dirigeants autorisés à signer ledit document au nom de la Ville de Shédiac.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi à)
moi à Shédiac, dans le comté de Westmorland et)
de la province du Nouveau-Brunswick ce)
14^e jour de juillet 2025.)

Marcella Boudreau
Commissaire aux serments

SYLVAIN MONTREUIL

MARCELLA BOUDREAU
COMMISSAIRE AUX SERMENTS
province du Nouveau-Brunswick
Ma commission se termine
Le 31 décembre 2027